Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 415
Dossier : 190919

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
Objet : Maison de l'emploi – Renouvellement de la convention de gestion entre la Ville de Saint-Eienne et Saint-Etienne métropole pour 2019-2020 et 2021 – Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :

M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 415
Dossier : 190919

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale
Objet : Maison de l'emploi – Renouvellement de la convention de gestion entre la Ville de Saint-Eienne et Saint-Etienne métropole pour 2019-2020 et 2021 – Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Étienne a été le maître d'ouvrage de la Maison de l'emploi située 18 avenue Augustin Dupré.

Cet équipement regroupe 17 structures associatives ou publiques qui apportent des informations et proposent des accompagnements pour tous les publics dans différents domaines : orientation professionnelle, recherche d'emploi ou de formation, création d'entreprises... Chaque année, ce sont 65 000 personnes qui bénéficient de ses services. La Maison de l'emploi est un lieu qui favorise aussi la rencontre entre les employeurs et les personnes en recherche d'emplois : des forums, réunion d 'information et sessions de recrutement y sont organisés chaque semaine.

Depuis son ouverture, la Ville qui demeure propriétaire de ce bâtiment, assume toutes les dépenses courantes de fonctionnement (fluides, entretien, maintenance...) et perçoit un loyer et des charges de Pôle emploi et une participation aux charges de la part des autres occupants.

La Ville et la Métropole ont signé une convention de gestion par délibération en date du 19 décembre 2011 afin que chacune de ces collectivités puisse participer au déficit éventuel de fonctionnement de cet équipement. Cette convention a été renouvelée pour 2016, 2017 et 2018.

□ Motivation et Opportunité :
Compte tenu que certaines structures hébergées sur ce site ont un rayonnement dépassant le seul territoire de la commune de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole s'engage à continuer de participer au fonctionnement de ce bâtiment.

□ Contenu :
Bien que l'observation des comptes sur les différents exercices passés fait apparaître un équilibre global de fonctionnement de cet équipement communal, Saint-Étienne Métropole accepte de financer une partie d'un éventuel déficit.
La convention à intervenir définit les règles de prise en charge du déficit éventuel d'exploitation pour les années 2019 - 2020 et 2021 entre la Ville et la Métropole au vu d'un budget d'exécution annuel présenté par la Ville :

- chacune des 2 collectivités prendra en charge 50% du déficit éventuel,
- en cas d'excédent, il sera affecté en provision pour le compte d'exploitation des années suivantes.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations						

particulières						

□ **Proposition :**
Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- approuver la convention de gestion de la Maison de l'emploi de Saint-Etienne à intervenir avec Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Delphine JUSSELME**